25 ème édition du Trail des 3 Châteaux-AXA-2D
Samedi 6 mars 2027
Le Creusot (71)

REGLEMENT DE L'EPREUVE

I. Organisation :

L'AXA-2D -Trail des 3 Châteaux est organisé par l'Entente Athlétique Le Creusot.
- Adresse : 5 rue Guynemer Maison des Associations 71200 Le Creusot
- Email : pierre.dumoulin@mailo.eu / christian.berthin@orange.fr
- Sites internet : http://ealecreusot.fr
  https://traildes3chateaux.com/trail-des-3-chateaux
- Téléphones : 07 68 37 14 90 / 06 83 22 53 10

II. Informations programme : Le samedi 6 mars 2027 : 4 épreuves sont proposées :

La Grande Traversée : 63 km D+2250 m.
Course ouverte à partir de la catégorie espoir.
Départ à 10h30 depuis le Théâtre romain d'Autun 71400.

La Traversée : 30 km D+1050 m.
Course ouverte à partir de la catégorie espoir.
Départ à 15h00 au bourg de Broye 71670.

La Petite Traversée : 17 km D+550 m.
Course ouverte à partir de la catégorie Junior.
Départ à 18h30 depuis le bourg de Saint Symphorien de Marmagne 71670.

La Boucle Creusotine : 9 km D+250 m.
Course ouverte à partir de la catégorie Cadet.
Départ à 17h00 depuis la place Schneider au Creusot 71200.

L'Organisation se garde le droit de modifier les circuits pour des raisons de sécurité et / ou météorologiques. En cas d'alerte météo orange, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter à une nouvelle date la manifestation.

III. Droit d'engagement, délais d'inscription :

Inscriptions sur le site https://fr.milesrepublic.com/event/trail-des-3-chateaux-1066

Fermeture des inscriptions : vendredi 5 mars 2027 à 20h00.

La Grande Traversée :	**70 €**	(80€)	(Limité à 200 dossards)
La Traversée :	**35 €**	(45€)	(Limité à 300 dossards)
La Petite Traversée :	**20 €**	(25€)	(Limité à 300 dossards)
La Boucle Creusotine :	**12 €**	(17€)	(Limité à 100 dossards)

Attention : changement de tarifs à partir du 1er février 2027, majoration de 5 à 10 €.

Le droit d'engagement comprend le dossard et 1 lot, ainsi que l'acheminement par navette à partir du Creusot aux lieux de départ. (Autun, Broye et Saint Symphorien de Marmagne). Aucune navette n'est prévue après l'arrivée.

Pensez à réserver le transport lors de votre inscription.

En cas d'inscription sur place, la navette ne sera pas garantie.

Pour chaque inscription 1 euro sera reversé à l'association « *Christelle* ».

IV. Annulation d'inscription /Annulation de l'épreuve.

- Jusqu'au 26 février 2027 inclus, remboursement possible en cas d'annulation de votre part, à l'exception des frais bancaires et d'une somme de 10 euros, au titre du traitement du dossier. Après cette date, aucune demande de remboursement sera prise en compte quelle qu'en soit la raison.
- En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement, indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc…) Le remboursement de l'inscription sera effectué sous un délai de 30 jours, à l'exception des frais de dossier (10 euros) et des frais de transactions bancaires.

V. Licences et PPS.

Le Trail des 3 Châteaux est une manifestation ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées. Course ouverte à toute personne à partir de la catégorie cadet à vétéran licenciée ou non selon les règles techniques et de sécurité.

Seules seront acceptées :

- Les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Ou les titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
  -

Le Pass Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA.

C'est très simple et cela prend 5 minutes :

Je me connecte sur le site PPS : https://pps.athle.fr

J'indique mes coordonnées.

Je suis les différentes étapes demandées et je confirme.

Je règle la somme de 5 euros.

Je reçois aussitôt mon attestation de PPS dans ma boîte mail. Celui-ci est valable 1 an.

VI. Barrières horaires

L'arrêt du chronométrage se fera à 21h30 à la Halle des Sports pour toutes les courses.
Pour la grande Traversée, des barrières horaires seront établies à Broye (km19) à 13h40, à Uchon (km37) à 17h20 et à Prix (km53) à 19h50.
Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'organisation.

VII. Ravitaillements.

Sur la Grande traversée, 6 ravitaillements :

A la Porolle km 12 Point d'eau
A Broye km 19 Ravitaillement complet
A Uchon km 37 Ravitaillement complet
A La Croix d'Eguilly km 46 Point d'eau
A Prix km 53 Ravitaillement complet
Ravitaillement à l'arrivée.

Sur la Traversée, 3 Ravitaillements :

A La Croix d'Eguilly km 13 Point d'eau
A Prix km 21 Ravitaillement complet
Ravitaillement à l'arrivée.

Sur la Petite Traversée, 2 Ravitaillements :

A Prix km 8 Ravitaillement complet.
Ravitaillement à l'arrivée.

Sur la Boucle Creusotine, 1 Ravitaillement :

Ravitaillement à l'arrivée.

Le principe de course individuelle en semi-autonomie sera la règle.
La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux ravitaillements. (Nourriture, boisson, équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles)

VIII. Matériel du coureur :

- Le dossard doit être porté visiblement dans son intégralité pendant toute la course sur lequel est inscrit un N° de téléphone d'urgence à utiliser en cas de nécessité.

Matériel obligatoire pour la course : Vérification lors de l'entrée dans les Sas de départ, le matériel doit être conservé pendant toute la durée de l' épreuve.

- 1 éclairage électrique en parfait état de marche.
- 1 Réserve d'eau (mini 0.500 l)
- Téléphone mobile
- Vêtements chauds, bonnet et gants selon la météo.
- Équipement vestimentaire avec bandes réfléchissantes pour la partie nocturne.

Sur les courses, à l'exception de La Boucle Creusotine, les bâtons de trails sont autorisés, ils devront être conservés tout au long du parcours. Disqualification en cas de non-respect de ce point.

IX. **Droit à l'image** :

Par sa participation au « Trail des 3 Châteaux », chaque concurrent autorise expressément L'EALC à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

X. **Réglementation, respect du code de la route** :

En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de L'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

XI. **Sécurité sur le parcours** :

- Signaleurs situés aux points dangereux.
- Liaisons téléphoniques PC /Croix Rouge / Signaleurs.
- Assistance de la Croix Rouge Française, équipes mobiles, fixes.
- Médecin sur le circuit
- Fléchage du parcours personnalisé et pose de rubalise.
- Point de contrôles manuels des passages.

En cas d'abandon, le coureur devra rejoindre le poste de contrôle, de signalement ou de ravitaillement le plus proche pour signaler son arrêt de course. Son dossard sera alors retiré. En aucun cas rejoindre un quelconque autre lieu sans en avoir averti l'organisation.

XII. **Assurances** :

L'AIAC, 14 rue de Clichy 75009 Paris, certifie que la Fédération Française d'Athlétisme a souscrit par son intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de La Maif sous le numéro 4121633J, ce tant pour son propre compte que celui de ses organes déconcentrés et clubs affiliés et en particulier : L'Entente Athlétique Le Creusot 071011 pour l'organisation de la « 25éme Edition de l'AXA 2D -Trail des 3 Châteaux ».
Pour les non-licenciés, celles garanties par leur assurance personnelle.

XIII. **Dotations** : Lots à tous les inscrits lors du retrait du dossard dans la limite des stocks.

1 **La Boucle Creusotine : Récompenses aux 3 premiers H et F. vers 18h30.**
2 **La Grande Traversée : Récompenses aux 3 premiers H et F. vers 19h00.**
3 **La Traversée : Récompenses aux 3 premiers H et F. vers 19h30.**
4 **La Petite Traversée : Récompenses aux 3 premiers H et F. vers 20h30.**

Les Meilleurs Jeunes seront récompensés en Cadet (Boucle Creusotine), Junior et Espoir (toutes les courses).
L'organisation se réserve le droit de récompenser les catégories Master : M0/M1, M2/M3, M4/M5, M6/M7, M8/M9, pour les courses 2/3/4.

XIV. **Le Pratique** :

Acheminement des coureurs aux différents lieux de départ par service navette d'autobus.
Parkings : Plusieurs à proximité du Château de la Verrerie et de la Halle aux sports.
Vestiaires et douches : vestiaires/douches hommes et vestiaires/douches femmes à l'arrivée.

Chronométrage effectuée par La'Team.com https://prestations-lateam.com/
Les résultats sur le site sont provisoires et peuvent être modifiés par les commissaires de courses en cas d'infraction manifeste ou tricherie avérée d'un participant.

Résultats : consultables sur le site du Trail des 3 Châteaux, sur le site du chronométreur, sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (www.athle.com/)

XV. **L'Association « Christelle »**

Association humanitaire qui a pour objectif d'accompagner les familles de victimes d'agression criminelle.

Elle a besoin de dons pour faire avancer les recherches.

https://www.association-christelle.fr